

BULLETIN RÉGIONAL DE LA SANTÉ DE L'ABEILLE

AUVERGNE RHONE-ALPES

N° 12 : décembre 2023



SOMMAIRE

**Bilan mensuel des déclarations
à l'OMAA :**
Page 2

Frelon asiatique
Page 3

Actualités
Page 4 et 5

Novembre : trop copieusement arrosé et doux

La météo pluvieuse et douce a compliqué le suivi des ruchers et l'application du traitement hivernal.

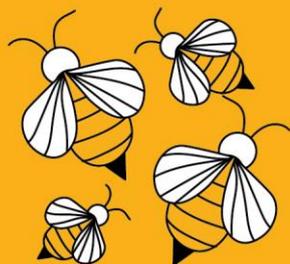
Des ruptures de couvains sont actuellement observées dans l'ensemble du territoire régional. Ces informations proviennent des participations à l'observatoire de la rupture de couvain :

<https://framaforms.org/enquete-participative-rupture-de-couvain-hivernal-1696509988>

C'est la période idéale, avant le solstice d'hier, pour vérifier la possibilité d'appliquer le traitement hivernal (hors couvain) contre le varroa. Ne tardez pas !

L'équipe de rédaction souhaite
de bonnes fêtes de fin d'année !

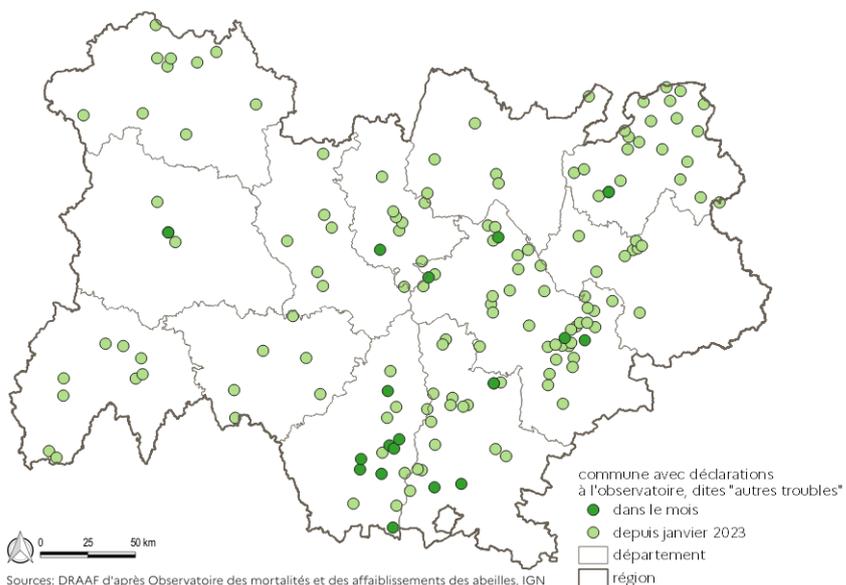




Bulletin mensuel des déclarations à l'OMAA

Le Guichet unique

Le guichet unique de l'OMAA a enregistré 11 déclarations au mois de novembre 2023. Toutes les déclarations ont été orientées vers la voie « autres troubles ».



Voie « autres troubles »

Sur les 11 déclarations orientées dans la voie « autres troubles », 5 ont fait l'objet d'un accompagnement téléphonique en lien avec la gestion du varroa.

Six ruchers ont été visités ou sont en cours d'investigation. Ces ruchers sont concernés par des cas de viroses associés à du varroa, aggravés par la prédation du frelon « asiatique » à pattes jaunes (*Vespa velutina*).

On comptabilise 11 déclarations supplémentaires d'évènements observés plus tôt dans l'année. Des apiculteurs professionnels ont pris le temps de contacter le guichet pour compléter la liste des ruchers touchés par un évènement de santé antérieurement déclaré dans l'année.



Frelons Asiatiques

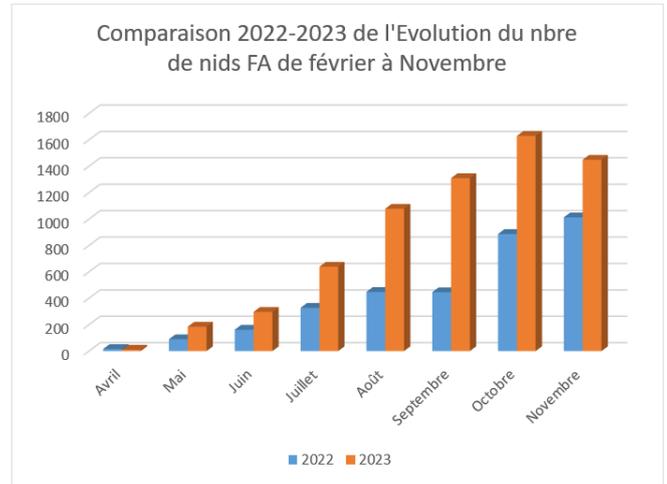
Signalez en Auvergne Rhône-Alpes

www.frelonsasiatiques.fr



Point de situation « frelons asiatiques » : Données FRGDS AuRA

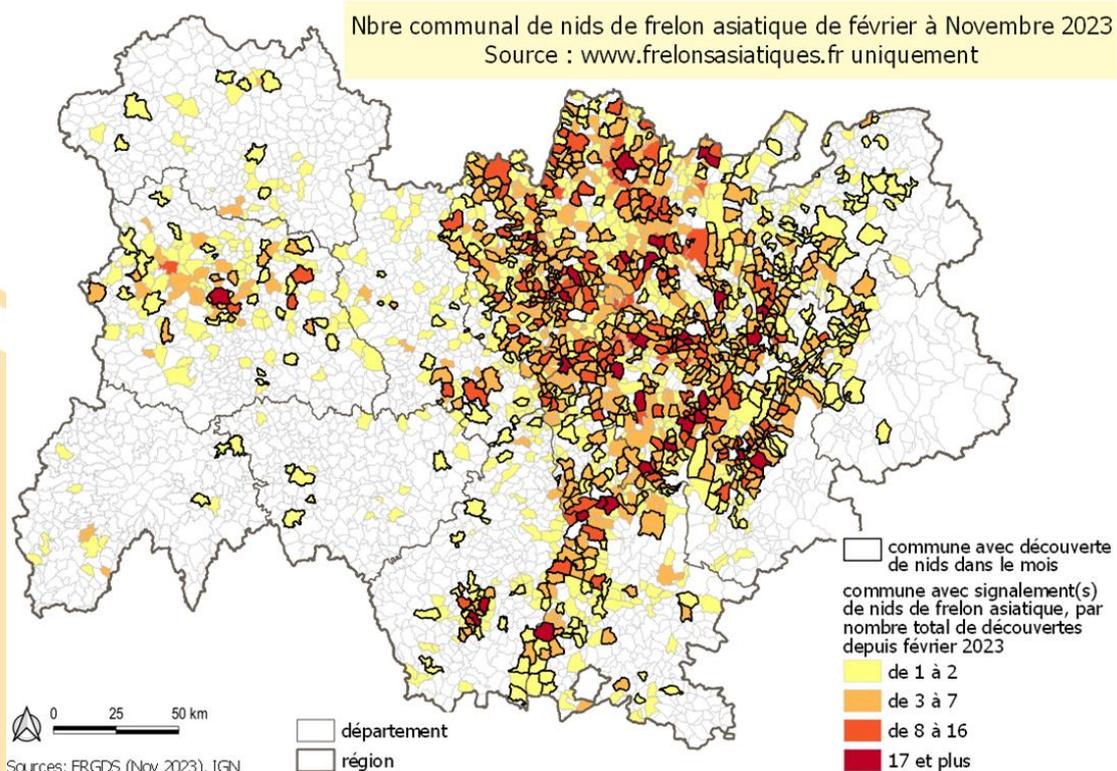
Pour ce mois de novembre 2023, la plateforme www.frelonsasiatiques.fr a enregistré 1449 nouveaux signalements de nids confirmés, soit un total de 6604 nids découverts sur 2023, soit 1,9 fois le nombre de nids de FA découverts à la même date en 2022 !!!



Avec la météo froide de ces derniers jours, les nids sont actuellement désertés de leurs futures fondatrices* et les quelques individus de frelons encore présents dans les nids vont rapidement péricliter.



*Les rares fondatrices qui pourraient encore être présentes dans les nids ne sont pas viables car elles n'auront pas le temps de se faire féconder par les mâles manquants et ne pourront pas constituer suffisamment de réserves pour hiverner. La prédation sur les ruches a déjà fortement baissé depuis la fin du mois et devrait s'arrêter assez rapidement. À savoir que les nids ne seront pas réutilisés par les frelons l'année suivante et se désagrègeront progressivement.



Actualités

Enquête participative de rupture de couvain 2023

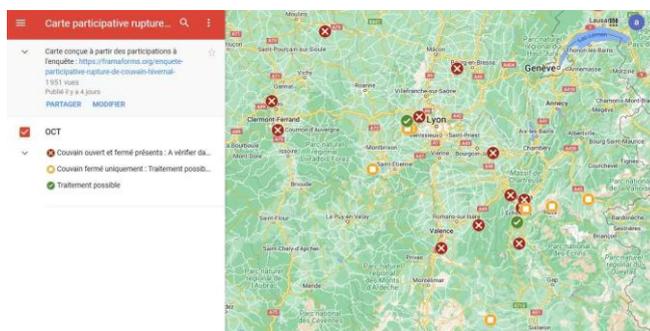
Pour la 2e année consécutive, le GDS AURA lance une enquête participative sur la rupture de couvain hivernale. Cette année le GTV et l'Ada AuRA sont partenaires.

Le principe est que chaque apiculteur ouvrant des colonies sur les mois d'octobre à décembre, puisse communiquer ses observations à ce sujet (date, nombre de colonies observées, nombre de colonies avec absence de couvain) via un formulaire simple : <https://framaforms.org/enquete-participative-rupture-de-couvain-hivernal-1696509988>

Toute observation est bonne à prendre : l'absence comme la présence de couvain, plusieurs saisies possibles...

L'objectif serait alors de suivre dans le temps et l'espace la rupture de ponte et d'aider les apiculteurs traitant à l'aveugle à trouver la période idéale pour leur traitement hivernal.

Les résultats seront reportés 2 fois par semaine sur une carte : <https://www.google.com/maps/d/u/0/edit?mid=1GxNkEe-a-pkwEajiYlcSjYruWQnyTaM&usp=sharing>



Déclarer vos ruches : Plus que quelques jours

La campagne de déclaration de ruches obligatoire s'ouvre comme chaque année le 1er septembre pour se finir le 31 décembre et concerne tous les propriétaires ou détenteurs de colonies d'abeilles dès la 1ère ruche.

Même si vous avez déclaré vos ruches avant le 1er septembre 2023, vous devez procéder à la déclaration pendant la période obligatoire.

<https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/declarer-vos-ruches-a5085.html>

Actualités sanitaires

Nous vous invitons à bien déclarer les cas rencontrés avec des abeilles mortes, des affaiblissements ou des abeilles avec des signes cliniques neurologiques et notamment des ailes en croix. Il peut s'agir de parasites (comme *Nosema ceranae* ou *Acarapis Woodi*) ou de virus sur lesquels nous sommes toujours en quête d'information !

Pour aller plus loin sur *Acarapis Woodi* : https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/04-avril-2022_cle84ba1f.pdf

Séminaires ADA-ITSAP

Du 19 au 21 décembre 2023 aura lieu la 3ème édition du séminaire scientifique et technique !

Plusieurs thèmes seront abordés à cette occasion :

- Le 19 décembre : Protéger les abeilles contre le risque chimique
- Le 20 décembre : S'adapter aux aléas
- Le 21 décembre : Piloter son exploitation

Ce séminaire s'adresse aux apiculteurs et à tous les acteurs impliqués dans la filière apicole. Ce séminaire est prévu exclusivement en distanciel. Les accès aux webinaires sont gratuits mais l'inscription est obligatoire du fait de places limitées.

<https://www.adafrance.org/2023/11/22/seminaire-scientifique-et-technique/>